

ment de Livorne, qui ne manquera pas de faire à ce sujet des representations à la Cour.

XII. Comme la maladie qui regne parmi les Bestiaux dans le Royaume de Naples, commence à s'étendre dans l'Etat Ecclesiastique, il n'est pas de précautions qu'on ne prenne pour arrêter ce mal, & point de jours qu'on ne tienne des Congrégations pour en prendre de nouvelles. On a envoyé au Gouverneur de Rieti des ordres à ce sujet, & de suite à tous les Gouverneurs des Villes de la frontiere. Des Detachemens de Corfes, de Sbirres & de Cuirassiers se sont aussi rendus sur la frontiere, afin de mettre plus efficacement en exécution les ordres dont ces Gouverneurs sont chargés. On n'a vû jusqu'ici de remede proposé contre la maladie qui regne, que du Sr. Pascoli, fameux Medecin, qui, dans un ouvrage qu'il a publié, tâche de découvrir la nature du mal, & propose de parfumer les yeux des Bestiaux, qui est l'endroit où il se manifeste, avec du romarin, de la Sauge, de l'ail & du bon foin, & de les laver ensuite avec de l'eau de fontaine.

XIII. La feu Princesse Clementine Sobieski, Epouse du Chevalier de St. George, étant morte en odeur de Sainteté, & deux miracles s'étant déjà opérés par son intercession, le Pape a résolu de faire examiner sa vie, afin d'en dresser un Procès verbal, & procéder ensuite, selon les circonstances, à la Béatification. On doit déjà avoir commencé à y travailler. C'est Mr. Cervioni, Sacristain du Pape, qui est établi en qualité de Juge dans cette affaire. Il y a aparence que S. S. ordonnera la même chose à l'égard d'un Frere Lai de l'Ordre de St. François nommé François de Cisterna mort également en odeur de Sainteté au mois d'Octobre, & qui a été inhumé le 19. dans le Chœur de l'Eglise de *St. François à Ripa*.

On